



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-86**

**ASSAINISSEMENT**

**14 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - (Opération n° 539 MOM 93)**

Date de la convocation : le 14 septembre 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSENGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Richard ZADROS – Délégué Titulaire de la commune de SAINT-WITZ

**Présents : 46**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Jean-Michel DUBOIS (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSENGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Christian ISARD  
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency)  
Chantal TESSON (Commune de le Thillay), à Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland)

**Présents sans droit de vote : 5**

Claude BOUYSSOU (Commune de Baillet-en-France)  
Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)  
Gérald VERGET (Commune de Louvres)  
Brigitte CARDOT (Commune de Puisieux-en-France)  
Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel)



**14 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - (Opération n° 539 MOM 93)**

***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation de l'étude et des travaux a été signée entre le SIAH et la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, le 9 décembre 2015, concernant l'opération n° 539 MOM 93 « Réhabilitation des réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales, Allée du Professeur Dubos ».

Cette convention a pour objet la réhabilitation par chemisage sur les deux collecteurs de l'allée du professeur Dubos, soit un linéaire d'environ 950 mètres linéaires. Seuls 55 mètres linéaires et les branchements, partis de ces réseaux les plus sensibles, seront repris par travaux traditionnels.

Le montant prévisionnel a été estimé à 400 000 € HT, y compris dépenses connexes.

Dans le cadre de ces travaux de réhabilitation, il est nécessaire de lancer un référé préventif. Cette procédure permet, pour le maître d'ouvrage, d'avoir un constat impartial avant et après travaux. Elle aura pour objet de faire contrôler par un expert toute demande de réparation de la part des tiers qui serait liée à des dommages causés par les travaux.

Le montant prévisionnel du référé préventif est de 15 791,67 € HT.

De plus, des inspections télévisées seront effectuées pour conforter les précédentes études qui datent de 2011.

Le montant prévisionnel de ces inspections télévisées est de 950 € HT.

La présente augmentation s'élève donc à 17 212,09 € HT soit 4,30 % du montant initial.

Le montant de la convention est à nouveau estimé à 417 212,09 € HT y compris dépenses connexes.

Il est donc nécessaire de régulariser le montant de la convention.

Le Conseil Municipal, réuni le 30 juin 2017, a voté pour la passation de cet avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIAH.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales GÉMAPI en dépenses, chapitre 4581, article 458 131 et eaux usées Assainissement, chapitre 4581, article 458 148.

***CECI EXPOSÉ***

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 30 juin 2017 autorisant le Maire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées, Allée du Professeur Dubos,

**Vu** le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées, Allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT,

**Vu** le projet d'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos,

# ASSAINISSEMENT

14 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - (Opération n° 539 MOM 93)

Considérant la nécessité de procéder à un référé préventif avant travaux, pour un montant de 15 791,67 € HT,

Considérant la nécessité d'effectuer des inspections télévisées afin d'actualiser les précédentes en date de 2011, pour un montant de 950 € HT,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633,

## LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1- Approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 633 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, allée du Professeur Dubos à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539 MOM 93), pour un montant de 17 212,09 € HT, soit une augmentation de + 4,30 % du montant initial, portant le montant total du marché à 417 212,09 € HT.**

**2- Prend acte que les crédits en dépenses sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 4581, article 458131 et aux budgets eaux usées chapitre 4581, article 458148.**

**3- Et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 et tous les actes relatifs à cet avenant.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 20 septembre 2017

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.